



Réseau de transport d'électricité

The title is overlaid on a collage of three images: lemons on a branch, a modern white building with a flag, and a golden statue of a winged figure.

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de la région Lorraine

A golden statue of a winged figure, possibly a personification of Liberty or Justice, holding a trumpet.

Consultation au titre de l'article 3 du décret n°2012-533
et

A landscape featuring rolling green hills, a large classical building in the background, and a clear blue sky.

Consultation des autorités concédantes (article 8 du décret
n°2012-533)

SOMMAIRE

CONSULTATION AU TITRE DE L'ARTICLE 3.....	3
Introduction	4
Synthèse de la consultation au titre de l'article 3	5
CONSULTATION DES AUTORITES CONCEDANTES	10
Introduction	11
Synthèse de la consultation des autorités concédantes	11

CONSULTATION AU TITRE DE L'ARTICLE 3

INTRODUCTION

Le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables précise à l'article 3 :

Art. 3. – Le gestionnaire du réseau public de transport élabore le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution concernés.

Lorsqu'il concerne des zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental, le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables est élaboré par le gestionnaire des réseaux publics de distribution de la zone concernée.

Lors de l'élaboration du schéma, le gestionnaire du réseau public de transport consulte les services déconcentrés en charge de l'énergie, les organisations professionnelles de producteurs d'électricité ainsi que les chambres de commerce et d'industrie.

RTE, en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de distribution, a organisé une consultation sur le projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de la région Lorraine. Dans la dynamique de l'établissement du SRCAE, et par la volonté commune de l'Etat et de la Région, cette consultation a été plus large que celle relevant du périmètre réglementaire et s'est déroulée du 15 avril au 17 mai 2013, avec des réunions de présentation en préfectures de département les 15,16 et 17 avril 2013.

Les organismes suivants ont formalisé une contribution à RTE dans la période de consultation :

- CCI Moselle
- ARS Lorraine
- Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt
- Régie municipale d'électricité de Bitche
- Communauté de Communes du Pays de Commercy
- Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et de Lorraine
- DDT Vosges
- Communauté de Communes du Sammiellois
- Conseil Régional de Franche-Comté
- SCOT Nord Meurthe-et-Moselle
- Préfecture de la Moselle
- FUCLEM
- SDE 54
- Communauté de Communes de Brouvelieures
- PNR de Lorraine
- SER
- FEE
- Communauté de Communes du Pays Audunois
- Ville de Creutzwald
- Energies & Services Hombourg-Haut
- SCOT des Vosges Centrales
- Communauté de Communes du Chardon Lorrain
- Energies & Services Schoeneck
- Energies & Services Creutzwald

Le Conseil Général de la Moselle a formalisé une contribution au-delà de la période de consultation. Par ailleurs, les producteurs BAE Energie, Neoen, Theolia, JMB Energie, Eole

Res, Valorem et Abowind ont également formalisé des contributions, bien qu'ils n'aient pas été officiellement consultés.

SYNTHESE DE LA CONSULTATION AU TITRE DE L'ARTICLE 3

Les contributions et les réponses apportées sont regroupées par principales problématiques. D'autres remarques mineures ont été traitées et prises en compte ou non selon le gain attendu au regard des investissements que cela engendrait.

A noter que des contributions relèvent de questions générales, d'information ou d'interrogation sur la lecture des principes du S3REnR et des décrets associés, en particulier des syndicats de producteurs ou des syndicats d'électrification. Certains de ces éléments font l'objet de concertation nationale, dans le cadre du Comité des Utilisateurs du Réseau de Transport de l'Electricité (CURTE), tant avec les distributeurs, qu'avec les représentants des producteurs de la filière EnR.

Moyennant quelques observations, les organismes suivants ont exprimé un avis favorable au projet de S3REnR Lorraine :

- CCI Moselle
- DDT Vosges
- Préfecture de la Moselle
- Energies & Services Hombourt-Haut
- Energies & Services Schoeneck
- Energies & Services Creutzwald

L'analyse des contributions est présentée par secteurs et par problématiques :

Moselle Sud et Meurthe-et-Moselle

Les capacités réservées dans le secteur du Saulnois sont jugées insuffisantes à plusieurs reprises. Ce reproche est également fait dans une moindre mesure pour le secteur nord de Pont-à-Mousson.

Réponse :

Les projets du secteur du Saulnois font l'objet de nombreuses contraintes, raison qui avait conduit à ne pas réserver trop de capacités dans le projet de S3REnR Lorraine. La puissance réservée au poste d'Amélecourt est donc maintenue à 19 MW. A l'est, le poste de Dieuze dispose d'une marge qui pourrait permettre d'y allouer des capacités supplémentaires, dans le cadre du mécanisme de souplesse, si des projets concrets devaient en avoir besoin. A l'ouest, les capacités réservées aux postes de Millery et de Vandières ont été augmentées à respectivement 12 MW et 20 MW pour des projets plus éloignés des contraintes du Saulnois et du Val de Lorraine.

Moselle et Meurthe-et-Moselle Nord

Les capacités réservées dans la poche de Sarreguemines/Forbach sont jugées surévaluées par les porteurs de projets éoliens.

Un porteur de projet a fait connaître qu'il étudiait la création d'un parc éolien la zone des postes de Reinange et de Basse-Ham et pour lequel les capacités réservées ne sont pas suffisantes.

Le SCOT du Nord Meurthe-et-Moselle souhaite augmenter les capacités réservées au poste de Longuyon pour répondre à des projets portés par certaines communes, ainsi que les capacités réservées à Errouville pour être à hauteur sur ce poste avec la puissance d'un projet dont le permis de construire est en cours d'instruction.

Réponses :

Les capacités réservées dans la poche de Sarreguemines/Forbach répondent aux besoins de projets photovoltaïques, elles sont donc maintenues.

Les capacités à Reinange et Basse-Ham sont augmentées pour permettre la poursuite du développement d'EnR dans le secteur.

Il n'est pas possible d'augmenter notablement les capacités réservées au poste de Longuyon sans travaux supplémentaires significatifs. Afin de maintenir l'ordre de grandeur affiché lors de la consultation pour la quote-part régionale, il est proposé de maintenir en l'état les capacités réservées au poste de Longuyon. Les capacités réservées à Errouville peuvent cependant être augmentées sans travaux supplémentaires pour répondre au besoin du projet de Bréhain-la-Ville.

Vosges Est

Il y a globalement sur le département des Vosges des oppositions entre des parties qui souhaitent y réserver plus de capacités et des parties qui souhaitent en réserver moins. Sur l'est vosgien, la communauté de communes de Brouvelieures craint que les capacités réservées aux postes de St-Dié et de St-Michel/Meurthe ne soient pas suffisantes pour leurs projets en cours et futurs. A l'opposé, la profession éolienne estime que ces capacités sont surévaluées.

Réponse :

Bien que plus éloignées, les capacités réservées aux postes d'Etival et, si besoin, de Rambervillers peuvent répondre aux besoins exprimés par la communauté de communes. Les puissances réservées sur Saint-Dié sont maintenues en l'état car elles tiennent compte des contraintes paysagères et environnementales fortes sur cette zone proche de la crête des Vosges.

Vosges Ouest

Les porteurs de projets sont divisés sur ce secteur : pour certains les capacités réservées sur l'ouest vosgien sont surévaluées, surtout vers le centre Vosges (présence de radars) mais pour d'autres ces capacités sont minimales.

Réponse :

Un volume significatif de permis de construire pour des éoliennes est accepté dans ce secteur et les contraintes radars mentionnées ne semblent donc pas rédhibitoires. Les capacités globales sont donc maintenues et pour mieux répondre aux besoins de ces projets concrets, les capacités réservées entre les postes de Mirecourt et Dogneville sont optimisées.

Vosges Sud

La zone de Bains-les-Bains apparaît comme un point sensible puisque la profession éolienne n'y voit pas de développement mais le SCOT de Vosges Centrales ainsi que des porteurs de projets souhaiteraient que des capacités plus importantes soient réservées dans ce secteur.

Réponse :

Les capacités réservées sont maintenues en l'état car elles représentent ainsi l'optimum technico-économique en maximisant la puissance totale disponible tout en limitant les travaux nécessaires sur le réseau. Les projets annoncés bénéficient d'une possibilité de raccordement dans ce schéma.

Meuse Nord

Les capacités réservées à Stenay sont jugées trop importantes par la profession éolienne et devraient être reportées notamment sur les postes de Verdun et de Sombussy. Cette position n'est toutefois pas unanime chez les porteurs de projets.

Réponse :

Compte tenu de l'évolution et de la maturité des projets connus et cités dans le secteur, les capacités réservées à Stenay peuvent être baissées. Cela diminue la quote-part puisqu'un 3^{ème} transformateur n'y sera plus nécessaire, en contrepartie les capacités réservées sur Verdun peuvent être augmentées. Les capacités réservées sur Sombussy sont cependant maintenues en l'état pour les mêmes motifs sur l'évolution et de la maturité des projets connus.

Meuse Centre

Le projet de création du poste de Meuse Centre fait l'unanimité, toutefois les capacités réservées dans la zone entre la RN4 et le nouveau poste sont jugées insuffisantes, notamment le long de la Meuse (Commercy et St-Mihiel) mais également vers l'ouest (Ligny-en-Barrois, Revigny). Les communautés de communes concernées ont fait remonter un nombre significatif de projets, à ce jour non connus, pour justifier une augmentation des capacités réservées.

Réponse :

Les capacités réservées dans les postes de St-Mihiel, Void et Ligny-en-Barrois peuvent être augmentées, d'autant que pour les postes de Ligny et de Void, cela répond également à des besoins exprimés pour la zone Meuse Sud. Il est possible d'augmenter les capacités réservées et réparties sur Void, St-Mihiel et Ligny en ajoutant un 3^{ème} transformateur à Void ce qui ne fera pas varier la quote-part du fait de l'abandon du 3^{ème} transformateur de Stenay. A partir de cet ajout, toutefois non disponibles dans l'immédiat, les capacités disponibles à la réservation sont significatives.

Meuse Sud

Les capacités réservées entre la RN4 et le sud du département sont jugées insuffisantes par la profession des porteurs de projets EnR.

Réponse :

Les capacités réservées répondent aux besoins car les argumentaires poussant à augmenter les capacités réservées dans les postes de Muremont, Houdelaincourt, Ligny-en-Barrois et Void s'appuient sur des projets connus et souvent intégrés dans l'état initial. Les capacités réservées à Ligny et Void peuvent toutefois être augmentées pour répondre à des besoins exprimés pour la zone Meuse Centre. Une légère augmentation des capacités réservées à Houdelaincourt est également possible sans impacter la quote-part régionale.

Production de faible puissance (biomasse, méthanisation et photovoltaïque)

Une appréhension sur la dynamique de raccordement de ces producteurs existe et des parties souhaiteraient savoir si la réservation de 1 MW/poste sera suffisante au cas où localement un développement d'EnR est important.

Réponse :

A ce niveau de puissance, le mécanisme de souplesse jouera son rôle et il devrait toujours être possible d'augmenter sans impact sur la quote-part les capacités d'un poste de 1 MW à 2 MW.

Méthode de réalisation du S3REnR

La répartition des coûts à la charge des producteurs et des gestionnaires de réseau fait l'objet d'un désaccord. Des représentants de porteurs de projets auraient également souhaité plus de transparence sur les arbitrages faits lors de l'élaboration du S3REnR et remettent en cause le principe qui était de chercher à minimiser la quote-part. Cela peut en effet conduire à éloigner les capacités réservées des projets à l'étude, et donc d'augmenter le coût du raccordement propre. A l'opposé, d'autres parties auraient souhaité une quote-part encore moins importantes en s'appuyant plus sur les capacités déjà disponibles.

Réponse :

La répartition des coûts relève de l'application des textes réglementaires en vigueur.

La stratégie d'élaboration du S3REnR a été convenue avec la DREAL, représentant de l'Etat, et le Conseil Régional de Lorraine, co-signataire du SRCAE avec l'Etat. L'objectif était de permettre le meilleur développement des énergies renouvelables en tenant compte des possibilités techniques de développement, des projets des producteurs mais également des zones de développement les plus propices. Dans un contexte économique contraint, les investissements ont également été réfléchis afin de permettre le meilleur rapport euro investi / capacité d'accueil dégagée.

Mise en œuvre du S3REnR

Les délais de réalisation sont jugés trop longs et le souci de s'assurer que la mise en œuvre du S3REnR soit suivie (réalisation, coûts) existe. La mise en place d'un comité de suivi est souhaitée.

Réponse:

La réflexion sur le suivi du S3REnR est en cours. Elle pourrait se faire de manière conjointe avec le Schéma Régional Climat Air Energie, ou par l'intermédiaire de l'Observatoire Régional de l'Energie en Lorraine.

CONSULTATION DES AUTORITES CONCEDANTES

INTRODUCTION

Le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables précise à l'article 8 :

Art. 8. – Lorsque le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables comprend un ouvrage relevant de la concession du réseau public de distribution, il est soumis pour avis, préalablement à son approbation, à l'autorité organisatrice du réseau public de distribution concernée. L'autorité organisatrice dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable. Les avis sont joints au dossier transmis au préfet de région.

La demande d'avis émane d'ERDF et de l'URM pour les Autorités Organisatrices du réseau public de Distribution (AOD) qui les concernent. RTE a sollicité pour sa part les AOD des autres Entreprises Locales de Distribution de rang 1, avec l'accord de ces dernières.

SYNTHESE DE LA CONSULTATION DES AUTORITES CONCEDANTES

Les AOD consultées sont les suivantes.

- Par ERDF :
 - CUGN
 - SDE 54
 - FUCLEM
 - Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences
 - Communauté de Communes de l'Albe et des lacs
 - Communauté de Communes de Cattenom et environs
 - Communauté de Communes de Faulquemont
 - Communauté de Communes des Deux Sarres
 - Communauté de Communes des Etangs
 - Communauté de Communes du Centre Mosellan
 - Communauté de Communes du Pays de Fénétrange
 - Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg
 - Communauté de Communes du Saulnois
 - Mairie de Burtoncourt
 - Mairie de Carling
 - Mairie de Diesen
 - Mairie de L'Hôpital
 - Mairie de Phalsbourg
 - Mairie de Porcellette
 - Mairie de Sarraaltroff
 - Mairie de Sarrebourg
 - Mairie de Verdun
 - SIEE
 - SISCODIPE
 - SIVOM Porte des Vosges
 - SIVOM VRD Boulay Bouzonville
 - Syndicat des communes du Pays de Bitche
 - Syndicat intercommunal d'électricité de l'ouest messin
 - Syndicat intercommunal d'électricité de l'est mosellan

- Par URM, les mairies de :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="radio"/> Adaincourt | <input type="radio"/> Goin | <input type="radio"/> Pommerieux |
| <input type="radio"/> Ancerville | <input type="radio"/> Guinglange | <input type="radio"/> Pontoy |
| <input type="radio"/> Ancy Sur Moselle | <input type="radio"/> Han Sur Nied | <input type="radio"/> Pontpierre |
| <input type="radio"/> Antilly | <input type="radio"/> Hayes | <input type="radio"/> Pouilly |
| <input type="radio"/> Argancy | <input type="radio"/> Hemilly | <input type="radio"/> Pournoy La Chetive |
| <input type="radio"/> Arriance | <input type="radio"/> Herny | <input type="radio"/> Pournoy La Grasse |
| <input type="radio"/> Arry | <input type="radio"/> Jouy Aux Arches | <input type="radio"/> Raville |
| <input type="radio"/> Ars Laquenexy | <input type="radio"/> Jury | <input type="radio"/> Remilly |
| <input type="radio"/> Ars Sur Moselle | <input type="radio"/> Jussy | <input type="radio"/> Retonfey |
| <input type="radio"/> Aube | <input type="radio"/> Juville | <input type="radio"/> Rozerieulles |
| <input type="radio"/> Augny | <input type="radio"/> La Maxe | <input type="radio"/> Saily Achatel |
| <input type="radio"/> Ay Sur Moselle | <input type="radio"/> Laquenexy | <input type="radio"/> Saint Hubert |
| <input type="radio"/> Bazoncourt | <input type="radio"/> Le Ban Saint Martin | <input type="radio"/> Saint Julien Les Metz |
| <input type="radio"/> Bechy | <input type="radio"/> Lemud | <input type="radio"/> Saint Jure |
| <input type="radio"/> Beux | <input type="radio"/> Les Etangs | <input type="radio"/> Sainte Barbe |
| <input type="radio"/> Bionville Sur Nied | <input type="radio"/> Lessy | <input type="radio"/> Sainte Ruffine |
| <input type="radio"/> Buchy | <input type="radio"/> Liehon | <input type="radio"/> Sanry Les Vigy |
| <input type="radio"/> Chailly Les Ennery | <input type="radio"/> Longeville Les Metz | <input type="radio"/> Sanry Sur Nied |
| <input type="radio"/> Chanville | <input type="radio"/> Lorry Les Metz | <input type="radio"/> Saulny |
| <input type="radio"/> Charleville Sous Bois | <input type="radio"/> Lorry Mardigny | <input type="radio"/> Scy Chazelles |
| <input type="radio"/> Charly Oradour | <input type="radio"/> Louvigny | <input type="radio"/> Secourt |
| <input type="radio"/> Chatel Saint Germain | <input type="radio"/> Luppy | <input type="radio"/> Semecourt |
| <input type="radio"/> Cheminot | <input type="radio"/> Mainvillers | <input type="radio"/> Servigny Les Raville |
| <input type="radio"/> Cherisey | <input type="radio"/> Maizeroy | <input type="radio"/> Servigny Les Sainte |
| <input type="radio"/> Chesny | <input type="radio"/> Maizery | <input type="radio"/> Barbe |
| <input type="radio"/> Chieulles | <input type="radio"/> Malroy | <input type="radio"/> Sillegny |
| <input type="radio"/> Coin Les Cuvry | <input type="radio"/> Many | <input type="radio"/> Silly En Saulnois |
| <input type="radio"/> Coin Sur Seille | <input type="radio"/> Marieulles | <input type="radio"/> Silly Sur Nied |
| <input type="radio"/> Coincy | <input type="radio"/> Marly | <input type="radio"/> Solgne |
| <input type="radio"/> Colligny | <input type="radio"/> Marsilly | <input type="radio"/> Sorbey |
| <input type="radio"/> Corny Sur Moselle | <input type="radio"/> Meclèves | <input type="radio"/> Teting Sur Nied |
| <input type="radio"/> Courcelles Chaussy | <input type="radio"/> Metz | <input type="radio"/> Thimonville |
| <input type="radio"/> Courcelles Sur Nied | <input type="radio"/> Mey | <input type="radio"/> Tragny |
| <input type="radio"/> Crehange | <input type="radio"/> Moncheux | <input type="radio"/> Tremery |
| <input type="radio"/> Cuvry | <input type="radio"/> Montigny Les Metz | <input type="radio"/> Vantoux |
| <input type="radio"/> Dornot | <input type="radio"/> Montoy Flanville | <input type="radio"/> Vany |
| <input type="radio"/> Elvange | <input type="radio"/> Moulins Les Metz | <input type="radio"/> Vaux |
| <input type="radio"/> Ennery | <input type="radio"/> Noisseville | <input type="radio"/> Verny |
| <input type="radio"/> Faily Vremy | <input type="radio"/> Norroy Le Veneur | <input type="radio"/> Vigny |
| <input type="radio"/> Faulquemont | <input type="radio"/> Nouilly | <input type="radio"/> Vigy |
| <input type="radio"/> Feves | <input type="radio"/> Noveant Sur Moselle | <input type="radio"/> Villers Stoncourt |
| <input type="radio"/> Fey | <input type="radio"/> Ogy | <input type="radio"/> Vittoncourt |
| <input type="radio"/> Fletrange | <input type="radio"/> Orny | <input type="radio"/> Voimhaut |
| <input type="radio"/> Fleury | <input type="radio"/> Pagny Les Goin | <input type="radio"/> Vry - Gondreville |
| <input type="radio"/> Flevy | <input type="radio"/> Pange | <input type="radio"/> Vulmont |
| <input type="radio"/> Flocourt | <input type="radio"/> Peltre | <input type="radio"/> Woippy |
| <input type="radio"/> Fouligny | <input type="radio"/> Plappeville | |
| <input type="radio"/> Foville | <input type="radio"/> Plesnois | |
| <input type="radio"/> Glatigny | | |

- Par RTE, les mairies de :

- Creutzwald

- *Schoeneck*

Les AOD suivantes ont formalisés leur avis :

- Pour le réseau de distribution géré par ERDF :
 - *FUCLEM*
 - *SDE 54*

L'avis de ces AOD est réservé. Elles remettent principalement en cause la répartition des coûts du S3REnR entre les producteurs et les gestionnaires de réseau. Ils souhaiteraient que l'ensemble des coûts soient pris en charge par les producteurs, argumentant sur l'importance pour les gestionnaires de réseau de financer en priorité leurs charges de réseau. La répartition des coûts est cependant une application du décret en vigueur.

Les AOD souhaiteraient également la mise en place d'un comité de suivi du S3REnR.

Les capacités réservées ne sont toutefois pas remises en cause.

- Pour le réseau de distribution géré par URM :
 - *Mairie d'Ay/Moselle*
 - *Mairie de Coin/Seille*
 - *Mairie de Longeville-lès-Metz*
 - *Maire de Metz*
 - *Mairie de Pournoy-la-Chétive*
 - *Mairie de Guinglange*

L'ensemble de ces avis sont favorables.

- Pour le réseau de transport géré par Energies & Services Creutzwald :
 - *Mairie de Creutzwald*

Cet avis est favorable.

Les autres AOD n'ont pas formalisé d'avis, réputé favorable dans ce cas un mois après sollicitation. Le dernier accusé de réception a été envoyé le 24 avril 2013 par RTE et le 10 mai 2013 par ERDF et URM, ces avis sont donc réputés tous favorables au 10 juin 2013.